

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_1\_2

**Objet : Autorisation de dépenses  
d'investissement avant le vote du budget  
primitif 2026**

**VOTE**

**17 voix POUR – 2 voix CONTRE de M.  
CRUZ et Mme DAHMAN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 5 février 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le trente janvier deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme DAHMAN Hinda à M. CRUZ Gérard  
M. BARBAROUX Charly à M. MARTIN Patrice

Absent excusé : M. SARDA Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2026 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'article L 1612-1 précise que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations détaillées ci-après. Ces montants devront être inscrits au budget primitif 2026.

Opération	Libellés	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	25% des crédits ouverts en 2025	Limite des crédits avant vote BP 2026
27225	Acquisitions foncières	66 332,96 €	16 583,24 €	15 000,00 €
27425	Equipement des services et travaux divers	1 583 050,09 €	395 762,52 €	70 000,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants énumérés ci-dessus.

**DE REPRENDRE** ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAO



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA